Envoyé en préfecture le 09/01/2024
Reçu en préfecture le 09/01/2024
Publié le
ID : 089-218904183-20240109-DC24_002-AR

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE

affiché le 09/01/24

DÉCISION DU MAIRE

N° 2024 - 002

Nomenclature @CTES : Commande Publique / Autres types de contrat

COMMANDE PUBLIQUE
CONTRAT D'ENTRETIEN DES SYSTEMES DE CHAUFFAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX AVEC LA SOCIETE BC ENTREPRISE

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 23-199 du conseil municipal en date du 11 décembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil à Monsieur le Maire en matière de marchés publics ;
- Considérant la nécessité d'entretenir les systèmes de chauffage des bâtiments communaux ;
- Considérant la proposition de contrat n° 0511/004 de la société BC Entreprise ;

DECIDE

- De signer le contrat n° 0511/004 pour l'entretien les systèmes de chauffage des bâtiments communaux avec la société BC Entreprise située à Saint-Florentin (89), aux conditions suivantes :
  - Durée : 1 an (renouvelable par tacite reconduction),
  - Montant : 7 354.51 € TTC (ce montant est révisable annuellement selon la formule

P2' = P2 x (FSD2 dernier indice connu/FSD2' mo)
Dans laquelle :

- P2' Prix révisé
- P2 Prix initial à la date du contrat
- FSD2 Valeur à la date de facture de l'indice Frais et Services Divers (dernier connu)
- FSD2' Valeur de l'indice Frais et Services Divers à la date d'établissement du contrat

- D'autoriser, ou le représentant ayant délégation, à signer tout avenant à ce contrat selon les besoins de la collectivité.

MAIRIE DE TONNERRE 89700 (Yonne)

A Tonnerre, le 9 janvier 2024,

Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.